

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 186 du 23 décembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

DÉCISION N° 4582/ARM/DCSCA/MET/BFIN

portant dissolution de la sous-trésorerie militaire « SAHEL 31 ».

Du 11 décembre 2019

DÉCISION N° 4582/ARM/DCSCA/MET/BFIN portant dissolution de la sous-trésorerie militaire « SAHEL 31 ».

Du 11 décembre 2019

NOR A R M E 1 9 5 6 3 4 4 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.9.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#) ;

Vu [Décret N° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense.](#) ;

Vu [Décret N° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires.](#) ;

Vu [Arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants.](#) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2018 (A) portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu [Décision N° 2597/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 14 avril 2014 portant création d'une trésorerie militaire désignée « SAHEL 3 ».](#) ;

Vu [Décision N° 8924/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 17 février 2015 portant création de deux sous-trésoreries militaires dans la bande sahélo-saharienne.](#) ;

Vu la décision du 24 juillet 2019 (B) portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées), ,

Décide :

Art. 1er. La sous-trésorerie militaire « SAHEL 31 », rattachée à la trésorerie militaire « SAHEL 3 », est dissoute.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation,

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

Éric BARTLETT.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13.

^(B) n.i. BO; JO n° 172 du 26 juillet 2019, texte n°19.